Département du Calvados

Arrondissement de Bayeux

Canton de Courseulles-sur-Mer

Commune d'ASNELLES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 mai 2023

Convocation : 25.04.2023
Affichage : 25.04.2023

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Présents : 8 – Votants : 10 – Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 2 mai, à 17h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, maire, M. Jean-Claude CORNET, Mme Évelyne LAMANDÉ, M. Michel LAQUAY, Mme Aude LELIÈVRE, Mme Maryse MONNIER, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Absents excusés :

M. Christian AUBERT a donné procuration à Mme Clairette SOHIER

M. Michel GRIMOIN a donné procuration à Mme Maryse MONNIER

Mme Marion HOTTIN

M. Michel NOSTRADAMUS

Absent non excusé :

M. Vladimir FÉLICIJAN

M. Gérard POUCHAIN a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2023 :

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent d'ajouter neuf délibérations :

- Approbation du compte administratif 2022 du budget camping – 30302
- Bon alimentaire
- Devis fermeture du clocher de l'Église – Entreprise Bodet Campanaire
- Devis de réparation de la toiture de l'Église – Entreprise Piquet couverture
- Demande d'un remboursement au camping municipal

- Réalisation de la clôture du C.L.N.A. le long de la dune
- Vote du budget primitif 2023 du camping – 30302
- Vote du budget primitif 2023 de l'assainissement – 30500
- Vote du budget primitif 2023 de la commune - 30300

L'ajout de ces neuf délibérations est accepté à l'unanimité des votants.

2023-31 : Approbation du compte administratif 2022 du budget camping – 30302 :

Monsieur SCRIBE, Maire, s'étant retiré, le vote est présidé par M. Gérard POUCHAIN.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal approuve le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2022 du budget camping - 30302, dressé par Monsieur Scribe, Maire, se présentant ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES	151 568,68 €
RECETTES	192 650,05 €
EXCÉDENT 2022	41 081.37 €
EXCÉDENT REPORTÉ	129 712,88 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	170 794,25 €

SECTION INVESTISSEMENT :

DÉPENSES	37 261,71 €
RECETTES	44 757,03 €
EXCÉDENT 2022	7 495,32 €
DÉFICIT REPORTÉ	44 757,03 €
DÉFICIT DE CLÔTURE	37 261,71 €

2023-32-1 : Affectation des résultats 2022 du budget principal - 30300 :

Vu l'excédent de clôture en section de fonctionnement : 526 232,55 €
Vu le déficit de clôture en section d'investissement : - 197 018,53 € (inclus les RAR)

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide l'affectation suivante :

- 197 018,53 € en excédent de fonctionnement capitalisé – Article 1068
- 329 214,02 € en excédent de fonctionnement reporté – Article 002

2023-32-2 : Affectation des résultats 2022 du budget assainissement - 30500 :

Vu l'excédent de clôture en section d'exploitation : 275 610,19 €
Vu le déficit de clôture en section d'investissement : -112 704,55 € (inclus les RAR)

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide l'affectation suivante :

- 112 704,55 € en excédent de fonctionnement capitalisé – Article 1068
- 162 905,64 € en excédent antérieur d'exploitation reporté – Article 002

2023-32-3 : Affectation des résultats 2022 du budget camping – 30302 :

Vu l'excédent de clôture en section de fonctionnement : 170 794,25 €
Vu le déficit de clôture en section d'investissement : -37 261,71 €

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide l'affectation suivante :

- 37 261,71 € en excédent de fonctionnement capitalisé – Article 1068
- 133 532,54 € en excédent de fonctionnement reporté – Article 002

2023-33 : Recrutement, en contrat saisonnier, d'une personne pour le ménage des infrastructures d'accueil du camping (bungalows, coco-sweet, thihomes)

Compte tenu du nombre de structures – 11 – proposées désormais aux résidents du camping, il s'avère nécessaire de recruter une personne pour assurer le ménage entre l'heure du départ des locataires et l'heure d'arrivée de ceux qui leur succèdent. La proposition de Monsieur le maire – contacter les services pénitentiaires pour recruter une personne dans le cadre des Travaux d'Intérêt Général – est acceptée à l'unanimité des votants. Si ce recrutement n'est pas possible, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire

2023-34: Acceptation de don :

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'acceptation d'un don de M. Roger DUGUET, d'un montant de 40,00 €

2023-35 : Bon alimentaire :

Mme Monnier expose la situation d'une personne seule qui est en grande difficulté financière en raison de la modicité de ses revenus.

Vu l'urgence et la détresse de cette personne, il est décidé, à l'unanimité des votants, de lui attribuer quatre bons alimentaires de 50,00 € (article : 6713), soit un total de 200,00€.

2023-36 : Devis fermeture du clocher de l'Église – Entreprise Bodet Campanaire :

Monsieur le maire expose aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire, pour des raisons sanitaires, de procéder à la fermeture des baies et ouvertures de la tour campanaire de l'église et au nettoyage de l'escalier intérieur, compte tenu des déjections laissées par de très nombreux pigeons.

Le devis n°408148 en date du 17/04/2023 d'un montant de 5 796,00 euros TTC est accepté à l'unanimité des votants.

2023-37 : Devis de réparation de la toiture de l'Église – Entreprise Piquet couverture :

La toiture des deux chapelles latérales, du chœur et de la sacristie étant en très mauvais état, deux entreprises de couverture ont été contactées. L'entreprise Piquet qui a déjà réalisé la couverture du préau de l'ancienne école, a été retenue compte tenu du montant de son devis.
À l'unanimité des votants, le conseil municipal opte pour son devis n° 422-30042023 en date du 30/4/2023 pour un montant de 34 791,70 euros TTC. Les travaux seront entrepris sous réserve de l'obtention de subventions.

2023-38 : Demande d'un remboursement au camping municipal :

Pour d'impérieuses raisons familiales, une personne qui avait réglé des arrhes pour une réservation au camping à partir du 1er mai, n'a pu venir à Asnelles.
À l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte de lui rembourser la somme de 60,60 €.

2023-39 : Réalisation de la clôture du C.L.N.A. le long de la dune :

Après de nombreux échanges, les conseillers municipaux, ne percevant pas l'intérêt de mettre en place une clôture séparative entre le cordon dunaire et le terrain du C.L.N.A. qui n'aurait aucune incidence sur la sauvegarde de ce cordon dunaire, décident, à l'unanimité des votants, de revenir sur leur décision en date du 7 novembre 2022.

2023-40-1 : Vote du budget primitif 2023 du camping – 30302 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède au vote du budget camping 2023.

À l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal vote le budget primitif de l'exercice 2023, se présentant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	260 921,67 €
RECETTES	356 065,83 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Équilibrée en dépenses et en recettes : 109 184,38 €

2023-40-2 : Vote du budget primitif 2023 de l'assainissement – 30500 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède au vote du budget assainissement 2023.

À l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal vote le budget primitif de l'exercice 2023, se présentant ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION ÉQUILIBRÉE EN DÉPENSES ET RECETTES

DÉPENSES	294 905 ,64 €
RECETTES	294 905 ,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Équilibrée en dépenses et en recettes : 137 602,76 €

2023-40-3 : Vote du budget primitif 2023 de la commune – 30300 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède au vote du budget principal 2023.

À l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal vote le budget primitif de l'exercice 2023, se présentant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN SURÉQUILIBRE

DÉPENSES	632 653,13 €
RECETTES	1 025 874,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Équilibrée en dépenses et en recettes : 1 946 878,77 €

Informations du maire :

- M. Jean-Pierre Bénamou, président de la *D Day Academy*, accorde une subvention de 500 € pour l'érection du Monument mémoriel britannique.
- Les cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 se dérouleront à Asnelles, à 11 h 30 devant le Monument aux Morts, puis à Saint-Côme de Fresné où un vin d'honneur sera ensuite servi dans la salle des fêtes.
- Le samedi 20 mai, à 11 h, devant le Monument britannique, aura lieu le dévoilement d'un banc mémoriel offert par le Royal Hampshire Regiment à la commune d'Asnelles, en présence d'une délégation du régiment. Les Asnellois sont cordialement invités à y participer.
- M. Gwenn Jeffroy, sous-préfet de Bayeux, quitte son poste pour devenir directeur de cabinet du préfet de l'Ardèche.
- Contact va être établi avec KEOLIS afin que les arrêts des cars soient maintenus à Asnelles pendant la fin des travaux du Cœur de bourg.

Tous les points ayant été délibérés, la séance est close à 19 h.

Asnelles, le 2 mai 2023

Le Maire, Alain SCRIBE